

ASSASSINAT DE MOUNACIR ABDELLAH DIRIGEANT SYNDICALISTE ET MILITANT POLITIQUE

- Né en 1959 dans le quartier ouvrier « Anza » à Agadir.
- Marié, père de deux enfants (Omar et Mohamed)
- Marin depuis l'âge de 18 ans.
- Militant au sein de la gauche de l'U.S.F.P de 1979 à 1983.
- Fondateur du Syndicat des marins et officiers de pêche en haute mer (affilié C.D.T.) et Secrétaire général de ce Syndicat de 1993 à 1997.
- Rédacteur du journal « La Bousole » et de « Agadir syndicaliste ».
- Fondateur et secrétaire général de l'association « Atlas » pour l'action sociale, culturelle, sportive et de préservation de la nature.
- Fondateur et secrétaire général du Syndicat des marins de la pêche côtière du Port d'Agadir (U.M.T.) et vice président de l'Union des syndicats des dockers du Maroc.
- Membre actif de l'Association marocaine des droits de l'homme.
- Membre pendant une certaine période de la gauche du P.A.D.S. défendant le choix de la construction d'un parti ouvrier socialiste.
- **Enlevé le 27 mai 1997 et assassiné.**

(Source : Famille Mounacir-5/6/97).

**ARRESTATION DE 126 MILITANTS DU PADS
pour « appel à l'abstention de vote » !...**

UN CRIME ODIEUX

MOUNACIR Abdellah, Secrétaire général des marins pêcheurs d'Agadir, militant politique et ardent défenseur des droits de l'homme, a été enlevé le 27 mai 1997 dans la localité « Aït Melloul » à 15 km de la ville d'Agadir. Son corps affreusement mutilé par la torture, pieds ligotés... a été retrouvé le 31 mai dans le bassin N°1 du port d'Agadir.

Dans un communiqué datant du 5 juin 1997, la famille du militant défunt signale que ce dernier a téléphoné le jour de son enlèvement vers dix huit heures à une responsable de la section d'Agadir de l'Association marocaine des droits de l'homme. Il l'a avertie qu'il faisait l'objet d'une « poursuite rapprochée » de la part de deux membres de la police secrète.

Durant les dernières semaines, l'intimidation policière à son égard n'a pas cessé. A. Mounacir avait découvert et dénoncé des irrégularités financières dans la gestion d'une coopérative de pêche. Il a également joué un rôle important dans la défense des victimes de démolitions de logements bâtis sans autorisation ; son action en faveur des droits de l'homme était notoirement connue.

Mais la famille de Abdellah Mounacir précise que ces derniers faits ne peuvent constituer à eux seuls une explication à l'enlèvement et l'assassinat. Elle souligne que cet assassinat est « lié de façon fondamentale à l'ensemble de l'activité militante du martyr et que sa liquidation ne peut être perpétrée que par ceux qui ont intérêt à y mettre fin. (...) Nous demandons la vérité, toute la vérité et nous n'accepterons jamais que le martyr Abdellah soit liquidé deux fois : une liquidation physique et une liquidation de son patrimoine de lutte pour la cause des opprimés » (mise au point datée du 9/6/1997).

La famille a demandé une autopsie et une enquête a été ouverte par le Procureur général près de la Cour d'appel d'Agadir. Mais l'instruction judiciaire sera-t-elle impartiale ? Les mobiles et les vrais commanditaires de ce crime odieux seront-ils identifiés ? Un procès équitable aura-t-il lieu pour que justice soit faite ?

Ou bien allons-nous assister une fois de plus au règne de la loi du silence et du complot visant à masquer l'identité des vrais responsables, à camoufler les vraies raisons du crime et à blanchir l'Etat et son appareil policier ? La vérité sur l'enlèvement et l'assassinat de Mounacir Abdellah connaîtra-t-elle le même sort que celle concernant l'assassinat de Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloun, Abdessalam Mouden et bien d'autres militants et dirigeants de notre peuple ?...

Interrogations plus que légitimes en l'absence d'un Etat de droit et d'une justice indépendante.

En attendant, la solidarité avec la famille du militant défunt, pour la vérité, toute la vérité ne cesse de s'amplifier : grèves, protestations des syndicats, organisations de défense des droits de l'homme aux niveaux national et international, associations, partis et courants politiques démocrates, manifestations dans les quartiers populaires...

La famille a lancé un appel à « tous ceux qui luttent pour les droits de l'homme et combattent l'enlèvement, la torture et l'assassinat, pour davantage de mobilisation afin de dénoncer ce crime odieux et dévoiler l'identité de ceux qui sont derrière la liquidation du martyr MOUNACIR Abdellah ». ■

MANIFESTATION POPULAIRE D'ENVERGURE

Pour la vérité, toute la vérité ...

Le 8 juin dernier, les ouvrières, ouvriers et jeunes de la ville d'Anza ont organisé une manifestation populaire pour protester contre l'assassinat du dirigeant A. Mounacir.

La manifestation a démarré à 10 heures du matin du local de la C.D.T. en direction de celui de l'U.M.T. et du domicile du martyr A. Mounacir. Après plusieurs provocations et tentatives d'intimidation infructueuses, les responsables de police n'ont pas tardé à faire appel aux forces de répression. Munis de gourdins, ces dernières n'ont pas hésité à agresser les manifestants, les poursuivant à l'intérieur même des locaux de l'U.M.T. Mais cette agression sauvage n'a pas entamé la détermination des manifestants qui ont exprimé leur intention de la dénoncer au niveau national et international. Devant la pression populaire, et après plusieurs tractations, les forces de répression se sont retiré et la manifestation reprit de plus belle. Traversant les principaux boulevards d'Agadir, elle s'est renforcé au fur et à mesure de citoyens de plus en plus nombreux. D'autres saluaient les manifestants et exprimaient leur soutiens de leurs fenêtres et terrasses.

Les slogans des manifestants dénonçaient la responsabilité directe de la police secrète dans l'assassinat de Abdellah Mounacir, rappelant que les méthodes d'enlèvement, de torture et d'assassinat persistent toujours à l'encontre des militants qui luttent réellement pour la cause des opprimés.

A Agadir, c'était la première manifestation populaire spontanée de cette envergure, en solidarité avec un militant qui a lutté aux côtés des couches laborieuses pour que triomphe leur cause. Il restera éternellement dans leur mémoire.

La manifestation déboucha finalement devant le domicile du militant défunt pour se transformer en rassemblement populaire, bientôt rejoint par les habitants du quartier. Bravant les provocations de la police et du Caïd de la circonscription, la famille pris la parole pour donner lecture à ses communiqués. Plusieurs organisations ont tenu à intervenir pour exprimer leur colère et leur soutien :

- L'Union générale pour le commerce, l'industrie, la pêche maritime et les services.
- L'Union locale de la C.D.T.
- Le Syndicat des officiers et marins de la pêche en haute mer (U.M.T.)
- Le Syndicat national de l'enseignement, sections d'Inzgame et de Bioukri (C.D.T.)
- L'Association Marocaine des Droits de l'Homme, section d'Agadir.
- Le Secrétariat des provinces du Sud du courant « La Voie Démocratique ».
- Le Syndicat des marins de la pêche côtière à Agadir (U.M.T.)
- L'Association « Nawaris » pour la Culture.
- L'Association de chantiers bénévoles.
- L'Association « L'Espoir » pour la Culture et l'Art.
- L'Association « Sanabil Anza » pour la Culture et l'Art.
- Le Syndicat des ouvriers et ouvrières de la société « Finili » (C.D.T.).

- L'Association culturelle « Un Pas » à Tikiwine.
- L'Association pour le volontariat et culturelle.
- L'Association pour l'action culturelle et artistique.
- L'Association « L'Etendard » à Aït Melloul.
- Le Bureau exécutif de l'association des diplômés chômeurs au Maroc.
- L'Association des techniciens et employés des travaux publics.

A l'issue de ce rassemblement deux commissions de suivi ont été créées, la première regroupe les « amis et camarades de Abdellah Mounacir » ; la seconde étant la « Commission de la femme pour le soutien et le suivi ».

(Source: Famille Mounacir - 8 juin 1997.)

ACTES DE SOLIDARITÉ

A l'échelle nationale, les associations de défense des droits de l'homme, les syndicats et les partis démocratiques ont publié des communiqués pour dénoncer le crime, présenter leurs condoléances à la famille et exiger la vérité.

De leur côté, plusieurs milliers de marins ont tenu un rassemblement pour exprimer leur « colère devant ce crime odieux » et décider d'une grève de protestation de 48 heures à partir du 2 juin 1997. Le communiqué qu'ils ont publié à cet égard, considère que ce crime est « le summum de la violation des libertés et de la répression ininterrompue de l'action syndicale ». ■

ARRESTATION DE 126 MILITANTS DU PADS POUR « APPEL À L'ABSTENTION DE VOTE » !...

En pleine campagne électorale (scrutin du 13 juin 1997 pour les élections communales) le Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste a été victime d'une large campagne de répression touchant jusqu'à maintenant 126 responsables et militants dans plus de 30 villes et localités. Ils sont poursuivis pour « appel à l'abstention de vote » selon l'article 90 du nouveau code électoral.

Plusieurs parmi eux ont été condamnés hâtivement à des peines de prison ferme assorties d'amendes (voire liste ci-après). Il s'agit non seulement de les priver de la liberté, mais également de tenter de les atteindre, eux et leurs proches, sur les plans moral et financier (risque de perte d'emploi). C'est une tentative à peine déguisée d'interdire le P.A.D.S., de casser sa structure et de l'empêcher de s'exprimer pendant et après la campagne électorale.

Le PADS (ainsi que d'autres courants politiques et organisations démocratiques) appelle au boycott des élections en cours. Il considère que le verrouillage constitutionnel, institutionnel, social et économique qui a précédé les élections leur enlève toute crédibilité et empêche une ouverture démocratique véritable.

Dès lors, les tractations avec le régime en vase clos à propos du mirage de « l'alternance » pré-programmée, ne peuvent que cautionner le pouvoir absolu assorti d'une façade démocratique formelle. De plus, rien ne garanti l'honnêteté et la transparence de ces élections, ni les listes électorales largement trafiquées, ni le découpage électoral taillé sur mesure pour les partis fabriqués par l'administration, encore moins l'absence de contrôle par un organe national réellement indépendant et impartial. Le même super-ministère de l'intérieur, et le même ministre, responsable de

toutes les falsifications antérieures ont été reconduits pour organiser les nouvelles. On prend les mêmes et on recommence, jusqu'à la limite de la l'indécence...

UNE POSITION POLITIQUE POPULAIRE

Le PADS revendique une Assemblée Constituante afin de promulguer une Constitution démocratique, ainsi que des garanties réelles pour élire des instances représentatives dans la clarté et la transparence. Considérant que ces conditions ne sont pas réunies actuellement, il a appelé au boycott du processus électoral en cours. C'est son droit le plus légitime en tant que Parti légal et reconnu.

Mais il se trouve que cette position politique rejoint le sentiment de la majorité écrasante du peuple marocain qui a déjà expérimenté la démocratie formelle et de façade. Il sait qu'il ne peut rien en attendre ni sur le plan des libertés ni sur celui des droits sociaux économiques et de la vie quotidienne. D'où l'indifférence quasi générale vis-à-vis des consultations en cours dont les résultats sont connus d'avance. La hantise de l'Etat policier devient alors la jonction entre ce sentiment populaire généralisé et la position politique du boycott dûment expliquée et en tant qu'acte démocratique responsable. Il fallait donc museler les forces vives qui expriment cette position, les priver de leurs droits d'expression, d'opinion et d'organisation et priver leurs militants de leurs droits civils et politiques en tant que citoyens. Priorité aux magouilles électorales, les droits, les libertés et la démocratie peuvent attendre...

Le fameux nouveau code électoral qui instaure l'obligation d'inscription sur les listes électorales (reconnues falsifiées par l'administration elle-même) et

interdit « l'appel à l'abstention de vote », a été voté à l'unanimité par l'actuel parlement (reconnu également truqué). Les partis siégeant dans ce parlement et qui se réclament de la démocratie ont également voté pour ce nouveau code électoral rétrograde qui légalise la répression arbitraire au nom de la démocratie... Laissons à l'opinion publique le soin de juger de leur crédibilité.

LES LUEURS DE LA DEMOCRATIE...

Mais, il est bien connu que la répression ne peut constituer un mode de gouvernement, ni résoudre les problèmes de fond. Tout pouvoir qui va à l'encontre des intérêts de son peuple, viole sa volonté et sa souveraineté ne peut que préparer son propre isolement. Et, il est à parier que les objectifs actuels de cette répression donneront l'effet contraire : davantage de sympathie et d'influence pour le PADS, davantage d'encrage de son organisation au sein du peuple, davantage d'expérience pour ses militants trempés dans les épreuves successives...

Les échos que nous recevons sur les procès en cours vont dans ce sens : moral élevé des militants, procès politiques qui se retournent contre le régime et son appareil de répression, large soutien et solidarité populaires... Devant les innombrables tribunaux qui jalonnent l'ensemble du territoire national pour condamner les démocrates, les forces de répression n'ont pu contenir les citoyens venus en masse pour allumer des bougies en l'honneur des militants... Les lueurs de la démocratie persistent et persévèrent dans notre pays...■

Abdelghani Bousta
Président du C.M.C.D.H

LISTE DES MILITANTS DU P.A.D.S. ARRETES ET POURSUIVIS

(Source : Association Marocaine des Droits Humains - 10/06/97)

Province	Nom des détenus	Date des arrestations	Date du procès
Mohammadia	- Belahsen Abdellatif - Jouabri Mostaf - Talha Saïd - Ouazri Nouredine - Ben-Addi Abdessamad - Slimani Mbarck - Jdidi Mostafa - Byed Abderrahim	03/06/97	08/06/97 Remis en liberté provisoire
Kenitra	- Benhida Abderrahman - Chibi Abderrahman - Gaoudi - Erradi - Elkour - Taher Khalid	04/06/97	09/06/97 Report de remise en liberté provisoire, Procès reporté au 17/06/97
Souk-Alarbaâ	- Baâmrani Jamal - Atou Abdessalem	04/06/97	22/07/97 Remis en liberté provisoire
Fès	- Boujadaine Abdeljalil - El Ghazi Amine - El Khlifi Saïd - El Ganouni Ali	04/06/97	Verdict le 11/06/97
Casablanca	- Ouhati Moniîm	04/06/97	09/06/97 4 mois de prison ferme et une amende de 10 000 dh
Beni-Mellal	- Fajli Mostafa - El Amali Ahmed - Limori Bennaser - Errahdaoui Mohamed - El Manouari El Mahjoub - Abdelhafid Boushmain - Jabrani Mohamed - Ahmed Oubanmoussa - Khili Hamid - Benayad Mohamed - Bekkane Fouad - El Ghazi Kacem - Larko Abdelkarim - Taibi Oubiiz - Bahjaoui Aziz - Dardar Abdelmrin - Mezdi Mostaga - Kadouri Mohamed	04/06/97	09/06/97 2 mois de prison ferme et une amende 1 200 dh
Midelt	- Aït Youssef Hamid - Kakiri Hamid	05/06/97	09/06/97. Verdict le 12/06/97.
Errachidia	- Charifi Mohamed - Hayat Mohamed - Alaoui Ettayeb - Azouf Abdellah - Ouahbi Zaïd	06/06/97	5 mois de prison ferme " " " " " 3 mois de prison ferme " " " " " " " " " "
Fès	- El Khaladi Abdelhak - Hachimi Mohamed - Belkough Khaled	06/06/97	Verdict le 13/06/97
Taznakht (Ouarzazat)	- Charar Mohamed	06/06/97	09/06/97. Verdict le 12/06/97
Marrakech	- Faoud Abdeljalil - Erraki Mohamed - Yassine	07/06/97	1 mois de prison ferme " " " " " " " "
Fès	- Meziane Slimane - Elboukadi Driss	07/06/97	Verdict le 13/06/97

	- Ayad Saïdi - El Hachimi Moussa - Kaddouri Saïd - Chrifi Mouloud - Touil Abdellatif		
Meknès	- Ozougar Ali	07/06/97	09/06/97. 1 mois de prison avec sursis et une amende de 500 dh
Ben-Guérir	- Hanafi Abdellah - Atlas Abdellah	07/06/97	09/06/97
Zaouit Cheikh	- Ouahidi Elarbi	09/06/97	26/06/97. Liberté provisoire
Rabat	- Laskri Bouchra - Amar Ali - Belgada Abderrahmane - Yahia Aïnous - Znider Brahim - Baz Omar	07/06/97	09/06/97 Procès reporté au 13/06/97
Tanger	- Modane Najmeddine - Kouismi Mohamed - Chentouf Najat - Haskouri Mohamed - Bakioui Abdessalem - Amrani Noureddine	08/06/97	10/06/97 Verdict le 13/06/97
El Jadida	- Djiouja Mohamed - Taâ Abdellah - Belaoud Redouane	08/06/97	11/06/97
Fquih Bensalh	- Zoubdi Mostaga - Dadsi Mohamed - Saïfi Ahmed	08/06/97	09/06/97 reporté au 11/06/97
Safi	- Mbarek Almoutaoukil	09/06/97.	11/06/97
Ksiba	- Dakiri Mohamed	09/06/97	09/06/97. Reporté au 26/06/97
Taouate	- Brahmi Abdelouahab - Badi Jaouade - Bounaâsse Elarbi - Bouftilla Ammar	09/06/97	11/06/97
Larache	- Benouda Fouad - Charradi Mohamed - Baghdadadi Abdelilah		Verdict le 11/06/97 remis en liberté provisoire
Jadida	- Rguibi Hassa	10/06/97	11/06/97
Taouate	- Ghazi Abdelaziz	10/06/97	11/06/97
Sidi-Kacém	- Boumkiss Mohamed - Fajjar Kacem	10/06/97	11/06/97
El Jadida	- Tamim Mohamed - Epouse Tamime	10/06/97	11/06/97

**LISTE DE MILITANTS DU PADS ARRÊTÉS, INTERROGÉS DANS LES LOCAUX DE LA
POLICE AVEC PROCÈS VERBAL ET RELÂCHÉS SANS PROCÈS**

Sidi-Ifni (Arrestations du 7/6/97)	(Arrestations du 7/6/97)	- Souad Noureddine	- Ghorfi Fouad
- Amrani ahmed	80 - Bendo Jamal	- Abdellah Mohamed	
- Abba Karim	81 - Boumkyiss Mohamed	- Rami Jamal	
- Biki Hassan	82 - Hamid	- Jalouli Omar	
- Lahsen Ahmed		- Boujlad Abdelouahab	
- Lotouli Abdelaziz		- abdalas Jamal	
- Gharbi Mohamed		- Daoudi Ali	
Rami Ahmed	Berkane-Oujda-Jerrada	- Bouadid Abdelkader	
Bouabid Motassim	(Arrestations du 1 au	- Hadoudi Hassan	
Aboucharifi Abdellah	10/6/97)	- Mimoune Lhoussine	
	- Ibrahim Mohamed	- Bounif Kouidar	
	- Benchrif Mostafa	- Mbardi Saïd	
Sidi Kacém	- Salhi Mohamed	- Harnassi Mostafa	